AVIS DE MOTION

Que conformément aux dispositions de l'article 146 de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., c. C-11.4) un avis public est par les présentes donné qu'à une séance spéciale du conseil d'arrondissement qui sera tenue le mardi, 24 novembre 2009, à 20 h, dans la salle du conseil situé au 55 avenue Dupras, LaSalle, un avis de motion sera donné en vue d'adopter le règlement suivant :

- Règlement imposant une taxe relative aux services pour l'exercice financier 2010.

DONNÉ À LASALLE, ce 12 novembre 2009.

Marc Morin Secrétaire d'arrondissement

NOTICE OF MOTION

In conformity with section 146 of the Charter of the Ville de Montréal (L.R.Q., c. C-11.4) public notice is hereby given that at an special meeting of the borough council which will be held on Tuesday, November 24, 2009, at 8:00 p.m., in the Council Room, 55 avenue Dupras, LaSalle, notice of motion will be submitted to adopt the following bylaw:

- Bylaw fixing a service tax for the 2010 financial vear.

GIVEN AT LASALLE on November 12, 2009.

